



37^{ème} Session du Conseil des Droits de l'Homme
Genève, 15 Mars 2018
Point 6 – Adoption du rapport EPU du Gabon
Orateur : Amadou Abdou IBRAHIM

37^{ème} SESSION DU CONSEIL DES DROITS HUMAINS
ITEM 6 EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

Gabon

Intervention orale conjointe soumise par

VIDES International - International Volunteerism Organization for Women, Education, Development

Et co-signée par

Istituto Internazionale Maria Ausiliatrice – IIMA

Merci, Monsieur, le Président,

VIDES et IIMA saluent avec satisfaction l'attitude du Gabon lors de l'EPU et ses efforts considérables dans la protection des droits de l'enfant, en collaboration avec la société civile locale et les organes des Nations Unies.

Cependant, en ce qui concerne le code de l'enfant, tout en félicitant le Gabon suite à l'acceptation de la recommandation 118.22, et du processus d'adoption du code en cours au parlement, nous lui recommandons néanmoins de déployer ses efforts pour parachever son adoption et d'assurer sa mise en œuvre effective dans les meilleurs délais.

Quant à l'accès à l'éducation, malgré les efforts du gouvernement pour rehausser le taux de scolarisation, nous déplorons le coût élevé des frais de scolarité qui favorisent l'abandon scolaire surtout pour les enfants défavorisés. Toutefois, c'est avec satisfaction que nous apprenons l'acceptation des recommandations 118.119 à 118.125, et nous encourageons le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la gratuité et la qualité de l'éducation dans les plus brefs délais.

Enfin, c'est avec satisfaction que nous apprenons l'existence du projet « un jeune-un métier » mis en place par le gouvernement gabonais¹. Dans ce sens, nous encourageons le Gabon à redoubler d'efforts dans la mise en place de ce type d'alternative louable pour **lutter contre le chômage des jeunes et assurer leur insertion professionnelle, et au-delà réduire la pauvreté de la population**².

Merci, Monsieur, le President.

¹ §14 du Rapport du groupe de travail sur l'EPU du 29 décembre 2017, A/HRC/37/6.

² Recommandation 118.79 : Poursuivre les efforts entrepris pour mettre fin à la pauvreté et autonomiser les femmes (Azerbaïdjan). Rapport du groupe de travail sur l'EPU du 29 décembre 2017, A/HRC/37/6.